

2M SERVICE SN

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros

Siège social : ZAC EUROCENTRE, 3 avenue de Fontréal
31620 VILLENEUVE-LES-BOULOC

797 940 673 RCS TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE 2M SERVICE SN EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2M SERVICE SN en société par actions simplifiée

A l'Associé unique de la société 2M SERVICE SN,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2025 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître un chiffre d'affaires de 390 791 € par rapport à 280 779 € pour l'exercice précédent, un résultat net de 37 486 € par rapport à 12 414 € pour l'exercice précédent, des capitaux propres de 190 889 € et un endettement de 281 895 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

**Fait à Muret, le 27 février 2026,
Le Commissaire à la transformation,
Cabinet LECUSSAN
Représenté par Bertrand SERRANO**

Signé par :
SERRANO BERTRAND
9849AA9EC21F490...